Sienna
ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

FCPR Sienna Private Assets Allocation
Reporting au 30/09/2026

Ce document est exclusivement destiné à présenter le reporting du FCPR Sienna Private Assets Allocation et ne constitue pas un document contractuel. La diffusion, l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent être soumises à des restrictions réglementaires. Il appartient à chaque investisseur de vérifier qu'il est autorisé à souscrire ou à acquérir des parts du fonds.

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes.

AVANTAGES

- Portefeuille multi-actifs diversifié offrant une exposition stratégique aux actifs privés, aligné sur les thématiques clés du moment pour investir dans des fonds plébiscités par les grandes familles européennes ;
- Fonds evergreen assurant une exposition continue et une gestion simplifiée des portefeuilles non cotés, notamment des flux financiers ;
- Fonds en architecture ouverte, sélectionnant des gérants de fonds de grande qualité grâce à une expertise éprouvée ;
- Objectif de performance annualisée de 8 % (1) nette sur une durée de 8 ans.

INCONVÉNIENTS (2)

- Un risque de perte en capital ;
- Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés notamment ;
- Risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds ;
- Blocage des parts jusqu'au 5 juillet 2029, au-delà les rachats sont autorisés à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative, soit deux fois par mois(3).

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.
(2) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.
(3) Le Règlement du fonds prévoit un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 05/07/2024
Durée de placement : supérieure à 8 ans
Indicateur de risque (SRI) (4) :

1	2	3	4	5	**6**	7

Risque le plus faible — *Risque le plus élevé*

Forme juridique : Fonds commun de placement à risques (FCPR)
Classification AMF : Sans classification
Article SFDR(5) : 8
Devise : Euro (EUR)
Fréquence de valorisation : Bimensuelle
Société de gestion : SIENNA GESTION
Valorisateur : BNP PARIBAS FUNDS SERVICES

(4) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit, Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée, Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
(5) Règlement 2019/2088 européen dit Sustainable Finance Disclosure sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



Sienna
ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

Commentaire de gestion*
Reporting au 30/09/2026

LES GÉRANTS DU FONDS :



Gilles GUÉRIN
Multigestion – Actifs Privés



Philippe PERRODY
Gestion Diversifiée et Allocation d'Actifs

Un pipeline fourni d'opportunités d'investissement

Au troisième trimestre, notre portefeuille de participations a continué sa croissance de manière générale, ce qui a conduit à des revalorisations permettant d'afficher **une performance sur les neuf premiers mois de 12,2 % par rapport au début de l'année.**

Sept de nos gérants ont également continué à nous appeler au cours du trimestre à hauteur de 2,4 M€ pour prendre de nouvelles participations. À fin septembre, **la moyenne pondérée de déploiement** de l'ensemble de nos gérants est autour de **42 %.**

Au cours du trimestre, nous avons pris un **nouvel engagement dans Mentha VIII**.
Ce fonds vise principalement des investissements au **Benelux et au Danemark** sur le segment du lower mid-market buy out. Les secteurs visés sont principalement les services aux entreprises, les technologies, l'industrie et la consommation. Ce fonds ne nous ayant pas encore appelé, la fiche de ce fonds apparaîtra dans le prochain reporting.

Les principaux contributeurs à la performance du trimestre sont AlpInvest Secondaries Fund VIII, EQT Infrastructure VI et Nordic Alpha II.

**Les analyses reflètent l'opinion des gérants à la date du reporting et ne constituent pas une garantie de performance.*

Sienna
ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

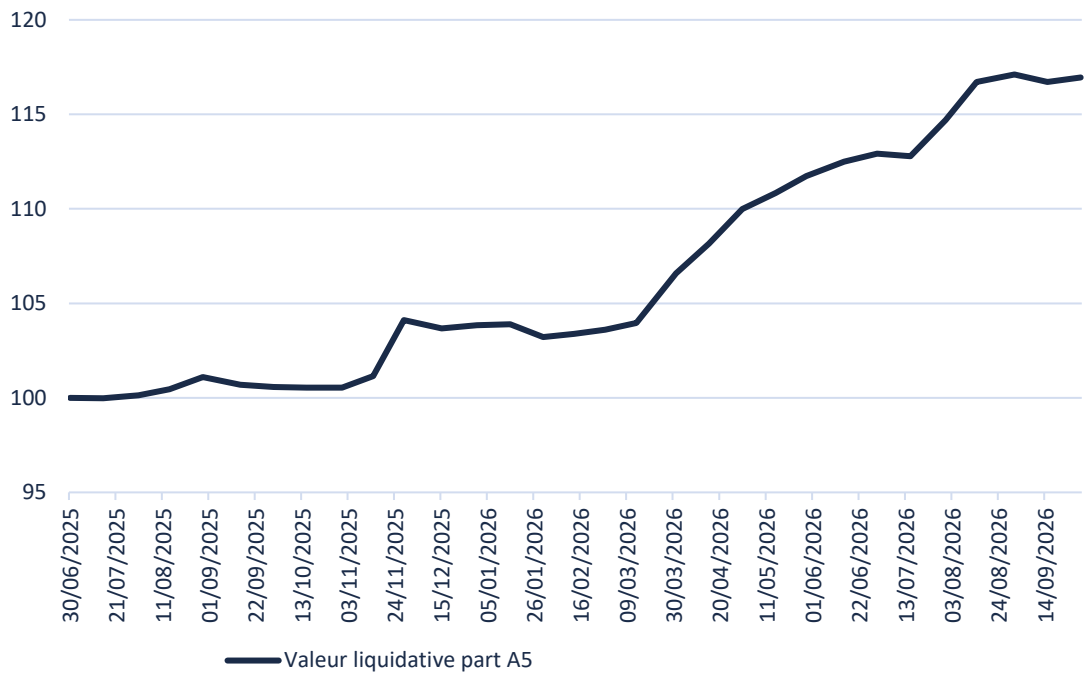
Performances du fonds*
Reporting au 30/09/2026

Part A5

Valeur liquidative : 116,95 €

Actif net du fonds : 40,7 M€

ÉVOLUTION DEPUIS LA CRÉATION – CODE ISIN : FR001400ZEZ5



Performances cumulées* (en %)	1 MOIS	3 MOIS	2026	1 AN	Depuis la création**
Portefeuille	-0,14	3,57	12,61	16,29	16,95

Performances annualisées* (en %)	1 AN	Depuis la création**
Portefeuille	16,29	16,34

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*
***Part A5 – Date de création : 30/06/2025.*

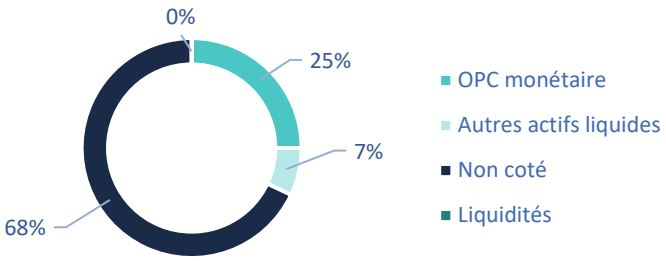
Sienna
ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

Composition du fonds*
Reporting au 30/09/2026

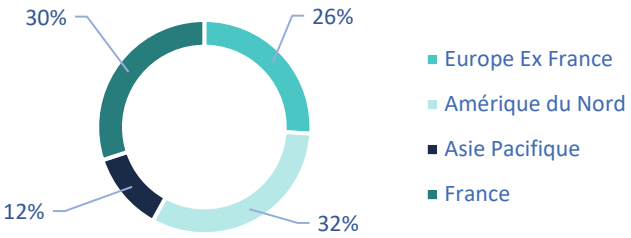
Part A5

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE

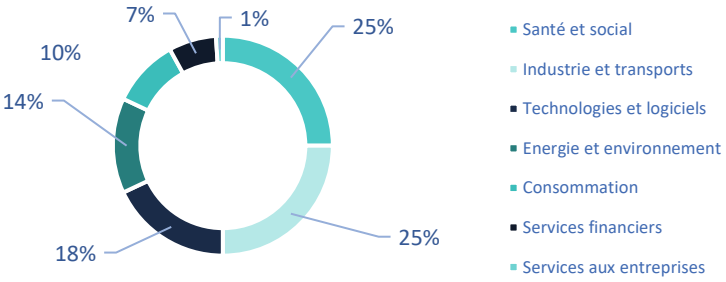
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique**



Répartition sectorielle**



**La composition du fonds peut évoluer en fonction du rythme de déploiement et des conditions de marché.*
*** Les répartitions géographiques et sectorielles ne concernent que la poche non cotée, hors fonds secondaires.*

PRINCIPALES POSITIONS EN PORTEFEUILLE

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'invest	Exposition (en €)	NAV Total (en %)
Sienna Monétaire - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	10 213 292,7	25,09
Unigestion Direct III	QS000212VN81	Co-investissement	30/09/2024	4 425 562,0	10,87
BlackRock Private Equity Impact Capital	QS000212VMA5	Co-investissement	30/08/2024	4 325 219,44	10,63
21 Invest France VI	FR0014008V23	Buyout	15/04/2025	3 214 595,59	7,90
Sienna Trésorerie Plus	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 932 765,64	7,21
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	Secondaire	30/04/2025	3 103 965,67	7,63
EQT Infrastructure VI	QS000212WYI1	Infrastructure	15/05/2025	3 010 540,12	7,40
Global Infrastructure Partners V-C2	QS000212WQC0	Infrastructure	31/03/2025	3 156 809,64	7,76
Nordic Alpha Partners Fund II	QS000212VDH9	Growth	22/07/2024	2 194 221,84	5,39
Ciclad 7	FR0014009WS1	Buyout	31/01/2025	2 409 750,33	5,92
Motion V	FR001400YVH0	Buyout	15/04/2026	1 559 242,0	3,83

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

NORDIC ALPHA PARTNERS FUND II

Présentation du fonds

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : Private Equity – Growth
- Taille du fonds : 266 M€
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2
- Zone géographique :
  - Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne
- Points clés sur le processus ESG :
  - Thématique d'investissement : Produire Mieux
  - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité
- Article SFDR : 9*
- Distinction : Le prix du « Meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par Real Deals

Convictions

Nordic Alpha Partners Fund II

NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents majoritairement non rentables à l'entrée (EBITDA < 0).

Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : AgroTech / FoodTech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.

Depuis le début de l'année 2026, le fonds a investi dans deux nouvelles sociétés et affiche un taux de déploiement de 39 % au 30 septembre 2026.

Après un début timide, marqué par une provision importante sur l'un de ses investissements, le fonds a vu sa performance brute (MOIC) dépasser son coût initial début 2026 et affiche aujourd'hui un TVPI net de 1,13x à fin septembre. Cette amélioration est notamment due à la forte valorisation de Stabl Energy, une entreprise spécialisée dans les solutions de stockage d'énergie. L'ensemble des sociétés du portefeuille est aujourd'hui en croissance.

La dimension ESG du fonds (Article 9 SFDR) est toutefois à souligner, Nordic Alpha II étant majoritairement aligné sur la taxonomie européenne.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

BLACKROCK PRIVATE EQUITY IMPACT CAPITAL

Présentation du fonds

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissement
- Taille du fonds : 340 M$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Structure géographique cible : Globale avec un focus Amérique du Nord (50-70 %), Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
  - Ressources (agriculture durable et économie circulaire)
  - Climat (transition énergétique et électrification, captage du carbone)
  - Santé et bien-être (accès aux services de santé, pauvreté)
  - Éducation (E-learning et apprentissage)
  - Inclusion financière (inclusion et microfinance)
- Article SFDR : 8*

Convictions

BlackRock Private Equity Impact Capital

À l'instar d'UD III, BlackRock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing.

Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux cinq thématiques suivantes : santé et bien-être, climat, ressources, éducation et inclusion financière.

Au 30 septembre, le fonds est déployé à environ 54 % sur un total de 16 lignes (inventaire au 30 juin).

Le MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x, pour un TVPI d'environ 1,16x en dollars à l'échelle du fonds, et bénéficie entre autres de revalorisations notables d'EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises de différents secteurs, et de Monogram, prestataire américain de soins à domicile pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

UNIGESTION DIRECT III

Présentation du fonds

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissement
- Taille cible du fonds : 268 M€
- Objectif : Investir dans des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2
- Structure géographique cible :
  - 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
- Points clés sur le processus ESG :
  - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être)
- Article SFDR : 8*

Convictions

Unigestion Direct III

Le fonds de co-investissement UD III (vintage 2022) permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et niveaux de marge importants) avec une structure de frais avantageuse.

Au 30/06/2026, le fonds est investi dans 16 sociétés, pour un taux d'appel de 61 % au 30 septembre 2026.

Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour environ 10 % du portefeuille).

Le début de l'année 2026 est marqué par la vente de la société américaine Frontier Waste, spécialisée dans le retraitement des déchets, avec une plus-value très significative par rapport à son coût d'acquisition.

Ainsi, le TVPI net du portefeuille s'établit à 1,50x à fin septembre.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

CICLAD 7

Présentation du fonds

- Type de stratégie : Buyout
- Taille cible du fonds : 210 M€
- Objectif : Prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tous types de secteurs, avec des tickets d'investissement de 7 à 20 M€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes…) lui permettant d'acheter sur une base de prix attractive
- Zone géographique :
  - 100 % France
- Points clés sur le processus ESG :
  - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
- Article SFDR : 8*

Convictions

Ciclad 7

Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une exposition française marquée au portefeuille du FCPR Sienna Private Assets Allocation.

Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions présentant un angle particulier (transmission, transactions primaires, situations complexes…).

En conséquence, le gérant obtient des prix d'acquisition attractifs, à l'image de Ciclad 7, qui affiche un EV/EBITDA moyen à l'entrée autour de 6x.

Le fonds est appelé à 44 % à fin septembre et a investi dans sept sociétés dans les secteurs de la consommation, de l'industrie et des transports, et des services aux entreprises.

Au global, la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins, ce qui permet au fonds d'afficher un TVPI net du portefeuille de l'ordre de 1,11x à fin septembre 2026.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS V-C2

Présentation du fonds

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core+ / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Md$
- Objectif : Segments des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de 1-2,5 Md$ et un levier modéré
- Structure géographique cible :
  - 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25 % Asie / 20 % Reste du monde
- Points clés sur le processus ESG :
  - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), GNL (carburants à faibles émissions carbone), Transport (carburants renouvelables, GNL, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (centres de données verts, fibre et réseau 5G)
- Article SFDR : 8*

Convictions

Global Infrastructure Partners V-C2

GIP est l'un des plus gros gérants d'infrastructures au niveau mondial, avec environ 180 Md$ d'actifs sous gestion.

GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et compte investir dans 10 à 15 actifs d'infrastructures sur des tickets de 1 à 2,5 Md$ par transaction dans quatre secteurs principaux : énergie, transports, traitement des déchets et digital.

Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE.
GIP V est donc un fonds d'infrastructure complémentaire à EQT Infra VI par son profil de risque à dominante Core+ à date, qui devrait générer du rendement à terme, ainsi que par le ciblage d'actifs large Cap.

Au 30 juin, le portefeuille du fonds GIP V est composé de six actifs, pour un taux d'appel d'environ 48 % au 30 septembre. Les projets sont dans les secteurs de l'énergie, des data centers, des transports et de la logistique associée.

GIP V affiche un MOIC brut de 1,4x à mi 2026, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transport de gaz aux États-Unis, pour un TVPI proche de 1,07x en dollars.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

ALPINVEST SECONDARIES FUND VIII

Présentation du fonds

- Date de lancement : Décembre 2024
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led et LP stakes
- Taille du fonds : 14,9 Md€
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle internationale. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 M$ et 1,5 Md$
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologies de l'information
- Structure géographique :
  - International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

Convictions

AlpInvest Secondaries Fund VIII

AlpInvest ASF VIII est une stratégie de private equity secondaire faisant partie d'une plateforme intégrée de plus de 85 Md$ d'actifs sous gestion qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle.

ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, qui s'appuie notamment sur un réseau de plus de 380 GPs et 1000 LPs.

Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (mid market).

À fin juin, le fonds est engagé à plus de 65 % sur des transactions de private equity secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagements au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led).

ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~76 %), le solde (~24 %) n'étant pas ventilé par région.

À fin juin, la performance brute (MOIC) de cette partie du fonds atteint environ 1,2 fois la mise initiale, avec un rendement global (TVPI net) autour de 1,28x à fin septembre.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

21 INVEST FRANCE VI

Présentation du fonds

- Date de lancement : Q3 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 261 M€
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissance élevée. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50 M€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire, ou minoritaire, à défaut de contrôle
- Zone géographique :
  - 100 % France
- Article SFDR : 8*

Convictions

21 Invest France VI

Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment lower mid-market en France, et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad, qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement.

21 Invest, à l'inverse, se concentre uniquement sur quatre secteurs, à savoir la tech/les logiciels, les services aux entreprises, la santé et l'éducation, en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables, à savoir une croissance, des marges et une récurrence des revenus élevées.

Le fonds est actuellement appelé à 54 % et est investi dans cinq sociétés dans les secteurs de la technologie, des logiciels et de la santé. Ces sociétés continuent d'afficher une belle croissance.

Compte tenu de la performance embarquée, 21 Invest France VI affiche à fin septembre un TVPI net d'environ 1,20x à l'échelle du véhicule.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales,*

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

EQT INFRASTRUCTURE VI

Présentation du fonds

- Type de stratégie : Infrastructures Value-add
- Taille cible du fonds : 21,5 Md€
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add. Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 -70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Structure géographique cible : international, avec une large part pour l'Europe (50-60 %)
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

EQT Infrastructure VI

EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, elle gère plus de 250 Md€, incluant plus de 50 Md€ en infrastructure.

Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe plus de 130 professionnels.

La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil value-add. L'approche du gérant est hybride entre du private equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures.

Le fonds EQT Infra VI est aujourd'hui déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, numériques ou encore d'énergie.

Le TVPI net du portefeuille est, à fin septembre, autour de 1,13x.

Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées dans les secteurs des télécommunications et des satellites pour un taux de déploiement d'environ 54 %.

Cas d'investissement
Reporting au 30/09/2026

MOTION V

Présentation du fonds

- Date de lancement : Mi-2025
- Taille cible du fonds : 400 M€
- Type de stratégie : Small-mid market LBO France
- Zone géographique : principalement France
- Secteurs : Santé, services B2B, ingrédients et industries de niche
- Objectif : Motion V met en œuvre une stratégie de croissance externe ciblant des PME françaises positionnées sur quatre secteurs prioritaires : santé, services B2B, ingrédients et industries de niche, avec un portefeuille cible de 8 à 9 participations et un objectif de TVPI net supérieur à 2x
- Article SFDR : 8*

Convictions

Motion V

À fin juin, le portefeuille est constitué de trois participations : Olyos, Polaris et Capsum.

Olyos est une société active dans le secteur des compléments alimentaires bio vendus en pharmacies et parapharmacies et affiche depuis l'entrée au capital de Motion une très forte croissance. Ceci a permis une revalorisation très significative à fin juin, qui s'est reflétée dans la performance du FCPR. Deux add-on ont déjà été réalisés pour accélérer son expansion internationale.

Polaris, une société spécialisée dans les oméga-3, a récemment rejoint le portefeuille.

Compte tenu de la croissance d'Olyos, Motion V affiche déjà un TVPI net d'environ 1,56x à fin septembre 2026.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Sienna
ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

Principales caractéristiques
Reporting au 30/09/2026

Part A5

Société de gestion	SIENNA GESTION
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION
Fonds de fonds	Oui
Indicateur de référence	Néant
Valorisateur	BNP PARIBAS SA
Dépositaire	BNP PARIBAS
Commissaire aux comptes	KPMG
Nature juridique	FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques)
Date de création du fonds	05/07/2024
Durée de vie du fonds	99 ans
Part	A5 - nominatif pur
Fréquence de valorisation	Bimensuelle
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6 (jours ouvrés)
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l'actif net du fonds sur une période d'un mois - Mécanisme de prolongation des délais : la Société de Gestion pourra, à titre exceptionnel, décider de prolonger le délai de préavis applicable aux demandes de rachat des Parts, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. Ce délai de préavis pourra être porté jusqu'à 30 jours ouvrés maximum.
Code ISIN	FR001400ZEZ5
Admission Euroclear	Non
Devise	Euro (EUR)
Valeur liquidative d'origine	100 €
Montant minimum de souscription	30 000 €
Période de souscription	Ouvert à tout moment
Décimalisation des parts	Millièmes de part
Affectation des résultats	Capitalisation

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	5,00 %
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents et de fonctionnement	2,0 %
Autres frais de gestion récurrents et de fonctionnement	0,10 %
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Frais de gestion non récurrents et de fonctionnement	0,05 %
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Commission de surperformance	Néant
Souscripteurs concernés	Les Parts A5 sont des parts réservées aux investissements réalisés par des personnes physiques et aux personnes morales. Elles sont émises au nominatif pur.

Contacts

Sienna



Pierre-Antoine Nonotte-Varly
Directeur commercial en charge de la clientèle retail & wholesale
+33 (0)6 17 15 18 85
pa.nonotte-varly
@sienna-im.com



Laetitia Gaudenzi
Chargée de Relations Investisseurs
+33 (0)6 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi
@sienna-im.com



Lucas Présier
Chargé de Relations Investisseurs
+33 (0)6 65 27 59 25
lucas.presier
@sienna-im.com



Bilel Marjaoui
Chargé de Relations Investisseurs
+33 (0)7 61 59 57 50
bilel.marjaoui
@sienna-im.com



Cyril Grinblat
Chargé de Relations Investisseurs
+33 (0)6 65 81 65 02
cyril.grinblat
@sienna-im.com

Cedrus & Partners



Margot Roussel
Relations Partenaires CGP & MFO Lux & Paris
+33 (0)6 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com



Evan Filhol
Relations Partenaires CGP & MFO Senior-Est de la France
+33 (0)6 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



Alexandre Rybak
Relations Partenaires CGP & MFO Ouest de la France
+33 (0)6 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com



Mathias Bonnet
Relations Partenaires CGP & MFO Sud-Ouest
+33 (0)7 83 79 43 96
matb@cedruspartners.com



Franck Ramsamy
Relations Partenaires CGP & MFO Sud-Est
+33 (0)7 70 05 47 63
fr@cedruspartners.com

AVERTISSEMENT

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant dans ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseil en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

SIENNA GESTION, opérant sous la marque Sienna Investment Managers, est l'entité qui développe les expertises en gestion cotée et hybride | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € | RCS Paris 320 921 828 | Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97020 | Siège social : 21 boulevard Haussmann, 75009 Paris | www.sienna-gestion.com.